

de parler ; & c'est ce dont d'autres Parlemens s'autoriseront peut-être à son exemple.

Celui de *Provence*, qui, depuis quelques-tems, n'avoit paru prendre aucune part à ce qu'on dit affliger la Magistrature, vient de se mettre sur les rangs dans cet objet : il a formé un Arrêté de remontrances à faire au Roi, portant

» Que les Parlemens, animés du même zèle,
 » peuvent être divisés sur une question politi-
 » que concernant l'intérêt de son Etat, sans
 » préjudice de l'union mutuelle que forment
 » entre eux l'identité des fonctions, le lien des
 » mêmes sentimens, l'honneur commun & le
 » devoir solidaire qui les dévouent au service
 » du Seigneur Roi & à la défense des Loix.

» Que la conformité des devoirs excitera
 » toujours en eux des sentimens uniformes,
 » lorsqu'ils verront la gloire dudit Seigneur
 » Roi compromise, les Loix en danger & les
 » Constitutions de l'Etat menacées d'un chan-
 » gement funeste, également nuisible au Prince
 » & aux Sujets.

» Que la voix de l'honneur, celle même de
 » l'intérêt personnel, se fait également entendre
 » à tous, lorsque des Magistrats sont traités
 » avec la dernière vigueur par des coups d'auto-
 » rité accablante, & qu'en même-tems on ad-
 » dresse à la Magistrature des leçons de sou-
 » mission mêlées de reproches amers qui pour-
 » roient la faire soupçonner d'avoir méconnu
 » la dépendance dont elle fait gloire, & le droit
 » sacré de Souveraineté qu'elle a défendu dans
 » tous les tems.

» Que le lien qui unit tous les Membres
 » de ce grand Corps, est un lien d'amour pour

» la